

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
Qui se tiendra en Mairie le 20 mars 2026 à 19h00

1) INFORMATIONS DIVERSES

2) DÉCISIONS PRISES EN VERTUE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

3) ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 27 janvier 2026

4) AFFAIRES GÉNÉRALES

- Nomination des assesseurs pour l'élection du Maire et des Adjoints
- Élection du Maire
- Fixation et création du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints
- Charte de l'élu local